



RETZ EN VALOIS

LE JOURNAL
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

n° 15
septembre 2021

Vie pratique

À compter du 13 septembre :
tous les emballages et papiers se trient

Territoire d'entreprises

Deuxième édition de la Foire-Expo
Retz-en-Valois : rendez-vous le 2 octobre !

Sortir & découvrir

Une initiative locale : des vignes
sur le territoire Soissonnais-Valois



Inclus :
L'agenda
de la Communauté
de Communes

Sommaire

Brèves.....p.3 et 4

Vie pratique..... p.5 à 8

- Labellisation d'un Espace France services à Villers-Cotterêts
- Les permanences conseils Habitat et Énergie reprennent
- Environnement : à compter du 13 septembre, tous les emballages et papiers se trient !
- Collecte des déchets : changement programmé du mode de facturation
- Opération compost !
- Urbanisme : participez à la concertation !

Territoire d'entreprises.....p.9 à 11

- Alexandre, Gabrielle et Jean achètent local et en ligne, et vous ?
- Deuxième édition de la Foire-Expo Retz-en-Valois : rendez-vous le 2 octobre !
- Hêtre Enjoué : création et fabrication de jouets en bois

Sortir & découvrir.....p.12 à 17

- Une initiative locale : des vignes sur le territoire Soissonais-Valois
- La Route Européenne d'Artagnan certifiée Itinéraire Culturel Européen !
- L'escrime fait mouche !
- Henri III, un roi ambigu par Pascale Plazanet
- La Fontaine : 400 ans et toujours actuel par Pascale Plazanet
- Tourisme : instauration d'une taxe de séjour dès 2022
- Du nouveau du côté des sorties de l'office de tourisme !
- Découvrez les trésors de nos communes : Ancienville et Dommiers

Agenda.....p.18 et 19

- Agenda des communes

Le journal Retz-en-Valois est une publication de la Communauté de Communes

Directeur de la publication: Alexandre de Montesquiou

Rédaction en chef: service communication

Conception et réalisation: DonCameleon.fr

Impression: Alliance partenaire graphique

Photographies: © Droits réservés: Communauté de Communes sauf autres mentions et reprises d'affiches ; © Adobe Stock

N°: 2553-9426 (imprimé)

N° ISSN: 2777-8509 (en ligne)



Alexandre de Montesquiou
Maire de Montgobert
Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Vous pouvez également soutenir nos artisans et commerçants, en utilisant la **plateforme d'e-commerce retzenvalois-shopping.fr** mise en place depuis avril dernier. Nous invitons les entreprises qui ne sont pas encore présentes sur la plateforme à se rapprocher des services de la CCRV. Retrouvez d'ailleurs deux témoignages en page 9.

Ce numéro de septembre met aussi en lumière une très belle initiative locale : **la plantation de vignes sur le territoire Soissonais-Valois**. Dix agriculteurs font renaître les vignobles dans notre département. On vous explique tout en page 12.

Votre collectivité multiplie également les actions pour **faciliter votre vie quotidienne**, et pour **valoriser notre territoire et notre patrimoine**.

Votre nouvel « Espace France services », à Villers-Cotterêts, ouvrira dès octobre prochain. Un an après la labellisation de notre antenne de Vic-sur-Aisne, les locaux de l'ancienne trésorerie regrouperont les services publics de proximité, permettant à un maximum d'habitants de bénéficier facilement d'un soutien et de renseignements. Rendez-vous en page 5.

Autre temps fort de cette rentrée : **la simplification des consignes de tri (page 6). À compter du 13 septembre, tous les emballages et papiers se trient !** Pour vous guider dans ce changement, vous trouverez dans votre journal toutes les consignes et les conseils pour bien trier chez vous. C'est **essentiel pour diminuer les tonnages d'ordures ménagères enfouis** – y compris les erreurs de tri beaucoup trop importantes – et ainsi mieux **maîtriser le coût** du traitement. Une belle avancée en faveur de l'environnement si nous y participons tous ensemble! Et qui contribuera ainsi à la réussite de la nouvelle facturation du service des déchets à laquelle un article est consacré (page 7).

Cette édition vous présente aussi le **lancement de deux beaux projets de regroupement scolaire**, qui témoignent du dynamisme de nos communes et de leur volonté d'offrir les meilleures conditions de scolarité pour leurs enfants.

Autre rendez-vous : **les Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre** à ne pas manquer ! Le programme est disponible auprès de l'office de tourisme intercommunal et sur le site de la CCRV.

Enfin, la certification de **la Route Européenne d'Artagnan** comme « itinéraire culturel européen » et la célébration des 400 ans de la naissance de **Jean de La Fontaine qui valorisent le sud de l'Aisne**, sont là pour nous rappeler que nous devons tous être prêts, quel que soit notre activité, pour **l'inauguration, en mars 2022, de la Cité internationale de la langue française**. Nous devons donner aux futurs visiteurs le meilleur de notre territoire pour contribuer à la réussite de cet événement majeur et sans pareil.

Bonne lecture !

La rentrée s'annonce intense au sein de votre Communauté de Communes, avec la poursuite et la mise en place de nombreuses animations et actions locales.

Tout d'abord, afin de **soutenir nos entreprises**, avec **la Foire-Expo Retz-en-Valois**. Après deux reports successifs en raison de la crise sanitaire, cette 2^e édition se tiendra le **samedi 2 octobre au sein du parc du Château à Villers-Cotterêts**. Nous vous attendons très nombreux pour participer à cet événement convivial et familial qui vous permettra de mieux connaître la richesse de nos savoir-faire locaux. Découvrez le programme en page 10.

Un regroupement scolaire à Dampleux

En vous déplaçant sur notre territoire, notamment du côté de Dampleux, vous aurez sans doute remarqué la construction d'un nouveau bâtiment en direction de Faverolles. Mais de quoi s'agit-il ?

Jusqu'à présent les classes et écoles primaires (du CP au CM2) des villages autour de Dampleux étaient dispersées entre les communes. Les bâtiments vieillissant demandent aujourd'hui des investissements importants pour les adapter et répondre aux nouvelles normes actuelles d'accueil des enfants : sécurité, plan Vigipirate, adaptation des locaux aux personnes en situation de handicap, cantine, normes énergétiques, aménagement des cours de récréation ...



C'est ainsi que 11 communes se sont associées autour d'un projet de regroupement scolaire (à travers le syndicat intercommunal scolaire Savière-en-Retz [SISSER]) : Ancienville, Chouy, Corcy, Dampleux, Faverolles, Fleury, Longpont, Louâtre, Noroy-sur-Ourcq, Oigny-en-Valois et Villers-Hélon.

Leur objectif : construire une école plus moderne et attrayante en milieu rural avec une capacité d'accueil de 250 élèves dans 10 classes avec tous les services indispensables (cantine, périscolaire avec garderie le matin et le soir ainsi que le mercredi toute la journée).

Les travaux ont donc débuté en mars 2021 et devraient s'achever fin mai 2022 pour une ouverture à la rentrée de septembre 2022.

Un 2^e regroupement scolaire à Morsain



© atelier19 architecte/Bâtitech bureau d'études

Un 2^e regroupement scolaire est en cours de réalisation sur notre territoire à Morsain, mené par le Syndicat de la Vallée de l'Hozier. Il est composé de 5 communes : Audignicourt, Epagny, Morsain, Vassens et Vézaponin.

Ce projet de construction a été décidé il y a plusieurs années. Avec l'accord des 5 communes et la nouvelle équipe du syndicat élue en 2020, le dossier a été relancé avec un appel d'offres pour sélectionner les différents prestataires.

Les travaux ont débuté en juillet pour une ouverture prévue également en septembre 2022 voire en janvier 2023.

Le pôle scolaire sera un véritable atout pour notre territoire rural. Il regroupera sur un seul et même site, les 5 classes actuellement réparties sur les 5 communes et représentant 101 élèves de la petite section maternelle au CM2.

Il favorisera également le travail en équipe des enseignants pour une meilleure réussite pédagogique et évitera la multiplication des trajets parcourus par les élèves.

Pour compléter les services, un accueil périscolaire est déjà mis en place dans le foyer rural de Morsain de 7h15 jusqu'à 18h30 et un accueil extrascolaire ouvre ses portes la première semaine de chaque période de petites vacances (sauf durant les vacances de Noël) et 3 semaines en juillet avec les mêmes plages horaires. Il sera bien sûr transféré dans le nouveau pôle scolaire dès son ouverture.

En parallèle, les élus ont œuvré afin de mettre en place une restauration scolaire à compter de cette rentrée 2021. Une entreprise spécialisée a été retenue et livrera chaque matin les repas, basés sur des menus équilibrés, au foyer rural de Morsain.

Le RAM, un lieu d'information pour les gardes à domicile

On ne le dit pas assez, le RAM ce n'est pas que pour les ass. mat. ! Bien connu des parents et des assistants maternels du territoire Retz-en-Valois, le Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'information, de rencontres, qui fourmille d'activités tout au long de l'année. Également destiné aux gardes à domicile, qui n'osent pas toujours franchir les portes de la structure intercommunale, il leur offre pourtant de nombreux avantages : être référencés dans sa base de données afin d'orienter les parents en recherche de ce mode de garde, être accompagné dans les démarches administratives, bénéficier des activités du RAM (ateliers divers, ciné-créatif et ciné-débats, échanges avec d'autres professionnels de la petite enfance.) Alors, n'hésitez plus et contactez nos animatrices !



© Macrovector Freepik

Renseignements :

Relais Assistants Maternels intercommunal
Rue Alfred Juneaux 02600 Villers-Cotterêts
03 23 96 61 30
ram@retzenvalois.fr

Les nouvelles entreprises du territoire !

De nouvelles entreprises s'installent sur Retz-en-Valois. Bienvenue !

- **Les Créations de Léa** : 20 rue des Mimosas à Villers-Cotterêts : prêt-à-porter, décoration, poupées et jouets en tissu de fabrication artisanale. Retrouvez-la sur [Facebook](#) "Les Créations de LÉA" / 06 14 33 11 12
- **Retz Guêpes Frelons** : 104, rue Demoustier à Villers-Cotterêts : Victor vous propose ses services pour détruire les nids de nuisibles 7j/7. Tél. : 06 11 82 70 01
- **Bulle d'un soir à Saint-Christophe-à-Berry** : location de spa à bulles chauffé à domicile. jordanbulledunsoirhdf@gmail.com / 06 13 56 78 94



Route Cutry-Pernant

Travaux d'assainissement et voirie

Des travaux de réfection de voiries intercommunales ont été réalisés entre juin et septembre sur le territoire, notamment sur les communes de : Marizy-Saint-Mard, Passy-en-Valois, Pernant, Saconin, Saint-Pierre-Aigle, Soucy, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts (zones des verriers et de la Queue d'Oigny).

Des travaux d'assainissement sont également en cours sur la commune de Vic-sur-Aisne pour réhabiliter les canalisations d'eaux usées. Pour cela, la rue Paul Braux sera fermée du 13 septembre au 8 octobre et la rue Saint-Christophe-à-Berry du 18 octobre au 26 novembre. Une déviation pour les poids lourds a été mise en place. La circulation piétonne sera préservée et le ramassage des déchets est organisé par points de regroupement provisoires qui ont été communiqués aux riverains.

Renseignements :

Services techniques de la CCRV : 03 23 96 99 84

Labellisation d'un Espace France services à Villers-Cotterêts

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, plus de 1 300 Espaces France services (EFS) ont ouvert un peu partout sur le territoire national depuis deux ans. En octobre 2020, le label a ainsi été attribué à la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) pour son antenne de Vic-sur-Aisne. Pour compléter cette offre sur le territoire, un nouvel Espace France services ouvrira ses portes à Villers-Cotterêts dès octobre 2021.



Locaux du futur Espace France services à Villers-Cotterêts



France services c'est quoi ?

Santé, famille, retraite, droits, logement, impôts, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour **toutes vos démarches administratives et besoins**

numériques du quotidien au sein d'un guichet unique. Avec l'ouverture de ce nouvel espace, tous les habitants du territoire bénéficieront de ce service de proximité.

Quels partenaires ?

Chaque Espace France services donne accès à des partenaires nationaux : à Villers-Cotterêts ce sera Pôle emploi, la Caisse d'assurance retraite, le Conciliateur de justice, la Caisse d'allocations familiales, la Sécurité Sociale, et le Centre des impôts. Grâce aux deux agents présents et au matériel mis à disposition, il vous sera possible d'obtenir des réponses adaptées à vos besoins et ainsi bénéficier de l'ensemble des services rassemblés en un seul endroit.

Une offre complémentaire proposée par la CCRV

En plus du socle de service garanti et minimal évoqué précédemment, la CCRV a souhaité déployer une offre complémentaire. Vous pourrez ainsi retrouver d'autres partenaires

via la mise en place de permanences comme pour la Région Hauts-de-France ou de téléservice avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Au fil du temps, de nouveaux partenariats pourront venir enrichir l'offre actuellement proposée.

France services c'est où ?

La CCRV est désormais en charge de deux Espaces France service, idéalement répartis sur son territoire :

- 1. Antenne de Vic-sur-Aisne de la CCRV**
2 et 4 rue Saint-Christophe à Vic-sur-Aisne
- 2. Anciens locaux de la trésorerie**
8 rue Alexandre Dumas à Villers-Cotterêts

Une volonté politique

La mise en place de ce nouvel espace fait écho à la volonté de la CCRV et de ses élus de maintenir un service public proche des usagers. Suite à l'annonce de la fermeture de la trésorerie de Villers-Cotterêts (dont les activités de gestion vont être transférées à Château-Thierry), la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) mettra un agent à disposition dans les locaux pour assurer un accueil généraliste des questions relevant des finances publiques. De son côté, la ville de Villers-Cotterêts a apporté son soutien au projet en mettant gracieusement à disposition les locaux de l'ancienne trésorerie.

Infos pratiques :

- Date d'ouverture prévue le 1^{er} octobre
- Horaires : lundi au vendredi de 8h-12h30/13h30-18h

Les permanences conseils Habitat et Énergie reprennent

	Villers-Cotterêts Pôle Aménagement du Territoire - 35 rue du Général Leclerc	La Ferté-Milon Mairie - 29 rue de la Chaussée	Vic-sur-Aisne (EFS) Antenne de la CCRV 2 et 4 rue Saint Christophe	Vic-sur-Aisne Mairie de Vic-sur-Aisne 2 rue du Brouillard
Espace Info Énergie	3 ^e mardi de chaque mois de 11h à 12h	3 ^e mardi de chaque mois de 9h30 à 10h30	2 ^e mercredi de chaque mois de 11h à 12h	
Amélioration de l'Habitat	1 ^{er} mercredi de chaque mois de 9h15 à 10h15	1 ^{er} mercredi du mois (tous les 2 mois, dernière pour 2021 le 6 octobre) de 14h à 15h		1 ^{er} mercredi de chaque mois de 11h à 12h
Hauts-de-France Pass Rénovation	2 ^e et 4 ^e mardis de chaque mois de 11h à 12h	2 ^e et 4 ^e mardis de chaque mois de 9h30 à 10h30	3 ^e et 4 ^e mercredis de chaque mois de 11h à 12h	



Sur rendez-vous :

Soliha Aisne 03 23 26 73 50
contact.aisne@solihha.fr

Environnement : à compter du 13 septembre, tous les emballages et papiers se trient !

Dès le 13 septembre prochain, la Communauté de Communes, en partenariat avec Valor'Aisne, le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers, facilite le geste de tri de ses usagers. Les habitants du territoire pourront désormais déposer tous leurs emballages et papiers dans le bac de tri.

Augmentation du nombre de déchets recyclés

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri, aux côtés des emballages en métal, en carton et des papiers. Faute de savoir comment les recycler, nous devions jeter tous les autres emballages en plastique avec les ordures ménagères.

Les sachets, pots, barquettes et les emballages en général, de différentes matières, étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de trouver des solutions concrètes et adaptées pour les valoriser au mieux. C'est pourquoi aujourd'hui, nous pouvons trier plus !

Qui est concerné ?

À compter du 13 septembre, l'ensemble des habitants de la CCRV, mais plus largement tous les habitants de l'Aisne, pourront déposer tous leurs emballages et papiers sans exception dans leur bac de tri.

À quoi sert le tri ?

Chaque matériau est trop précieux pour n'être utilisé qu'une seule fois. Trier et recycler permettent de préserver les ressources naturelles. Avec la simplification du geste de tri, davantage de déchets seront recyclés pour permettre la réutilisation de matières premières dans la production de nouveaux emballages ou objets.

De plus, la collecte et l'enfouissement des déchets ménagers coûtent extrêmement chers. Il y a donc urgence à trouver des solutions pour réduire nos déchets afin d'éviter un sacré trou dans le porte-monnaie !

Et en pratique ?

Avec les nouvelles consignes, le tri se simplifie ! Mais voici quelques astuces pour vous aider :

- 1 Est-ce un emballage en plastique, en métal, en carton ou un papier ? Oui, alors déposez-le dans le bac de tri ! (cf visuel)
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac (surtout pas dans un sac).
- 4 N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres.
- 5 Seuls les emballages et papiers listés dans le visuel sont concernés. Les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) sont triés à part dans un bac dédié.

Et si vous avez un doute : rendez-vous sur www.jetriedanslaigne.fr

À noter : si votre bac s'avère trop petit pour accueillir ces nouveaux déchets, merci de contacter les services techniques de la CCRV.

MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS se trient !

À DÉPOSER EN VRAC, NON IMBRIQUÉS & BIEN VIDÉS

LES NOUVEAUX !

- + Bouteilles & flacons en plastique
Pour gagner de la place, pensez à aplatir vos bouteilles !
- + Pots et barquettes en plastique
- + Boîtes et tubes en plastique
- + Sacs, sachets et films en plastique
- + Petits emballages métalliques

Emballages métalliques

Cartons & briques alimentaires

Tous les papiers, journaux, magazines

www.cc-retz-en-valois.fr

REPUBLICAINE FRANÇAISE
ADENE
CITEO
Bûche du tri
Valor'Aisne
RETZ VALOIS
Un doute, une question, appelez le 03 23 96 99 84
CCretzenvalois

Collecte des déchets : changement programmé du mode de facturation

Aujourd'hui, la quantité d'ordures ménagères destinées à l'enfouissement explose. Elle représente en moyenne par an 243kg par habitant de la Communauté de Communes. Plus surprenant encore, 64% de ces déchets pourraient être revalorisés pour éviter d'être enfouis. Alors, pour préserver l'environnement et répondre aux enjeux de demain, la CCRV a souhaité mettre en place, dès 2024, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI).

Un budget à maîtriser

Tout le monde le sait, la collecte et le traitement des déchets coûtent cher ! Chaque année la CCRV, comme les autres collectivités, doit s'acquitter d'une **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** sur les déchets ménagers. L'augmentation de cette TGAP a été votée par le Parlement, il y a plusieurs années. **De 25€ la tonne enfouie en 2020, elle passera à 65€ en 2025. Ce qui représenterait un coût total pour la CCRV de 616 005€ en 2025 contre 236 925€ pour 2020, soit une augmentation de +160%.**

Sans compter le prix du traitement des déchets, qui n'est pas pris en compte dans cette taxe, et qui augmente également chaque année.

Des objectifs à prendre à compte

L'ensemble des collectivités est soumis à la réglementation de l'État ainsi qu'aux objectifs associés. De ce fait, la Communauté de Communes doit intégrer à son plan d'actions, des mesures pour atteindre les résultats de diminution des déchets fixés par le Gouvernement soit :

- -15% de déchets ménagers d'ici 2030
- 55% de déchets recyclés ou réutilisés d'ici 2025
- 60% de déchets recyclés ou réutilisés d'ici 2030

La REOMI, de quoi s'agit-il ?

La CCRV est face à un enjeu de taille et doit trouver des solutions pour impacter le moins possible le budget de ses habitants. Pour cela, elle a opté pour un nouveau mode de financement plus équitable qui prend en compte votre production réelle de déchets : **la REOMI**. Il ne s'agit pas d'un nouvel impôt. **Elle remplacera, à compter de 2024, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères actuel (TEOM) et s'appliquera**

uniquement sur la collecte des ordures ménagères.

À noter : la TEOM est indiquée sur la Taxe Foncière ou comprise dans les charges pour les locataires.

La collecte des informations pour procéder à la facturation de la REOMI s'effectuera à l'aide d'une puce implantée dans votre bac. Les camions de collecte seront donc équipés d'un système permettant la lecture de cette puce, qui comptabilisera ainsi le nombre de levées de votre bac.

Comment sera calculée la REOMI ?

REOMI	
Part fixe	en fonction du volume du bac d'ordures ménagères mis à disposition
Part variable	en fonction du nombre de levées de bacs d'ordures ménagères dans l'année

Quel planning ?

2022



Des agents de la collectivité viendront à votre rencontre pour compléter avec vous un questionnaire. Celui-ci nous permettra de définir la taille du bac pucé le mieux adapté à votre foyer ou à votre entreprise. Ils pourront également répondre à toutes vos questions.

1^{er} janvier 2023



Mise en place d'une facturation à blanc. Ce principe vous permettra de prendre connaissance du montant qui vous sera facturé en 2024. La facturation réelle en 2023 continuera de s'effectuer via la TEOM.

1^{er} janvier 2024



Mise en place de la facturation au réel de la REOMI. Disparition de la TEOM.

Est-ce vraiment efficace ?

Par retour d'expérience des autres collectivités qui ont déjà mis en place ce système de REOMI, on constate une baisse des tonnages des déchets ménagers de 30 à 40%.

Quelques conseils pour réduire sa facture ?

À chaque déchet sa poubelle !

- Je sors ma poubelle de déchets ménagers **uniquement si elle est pleine**
- J'applique les consignes de tri en **déposant les déchets recyclables dans le bac jaune** (cf page 6)
- Je dépose mes **emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux)** dans le bac qui lui est dédié, en point d'apport volontaire ou en déchèteries.
- Quand je le peux, **je composte mes déchets** (cf page 8)
- **Je dépose mes textiles, linge de maison et chaussures** dans les bornes prévues à cet effet*
- **J'apporte en déchèterie** mobilier, équipements électriques et électroniques, déchets chimiques, gravats, déchets verts non compostables etc.

* en déchèteries ou dans les bornes des communes : Ambleny, Chouy, Cœuvres-et-Valsery, Dammard, Dommiers, Épagny, Fontenoy, La Ferté-Milon, Montigny-Lengrain, Morsain, Pernant, Ressons-le-Long, Villers-Cotterêts et Vic-sur-Aisne.

Renseignements :

Services Techniques de la CCRV
Impasse du Chênois
02600 Villers-Cotterêts
mesdechets@retzenvalois.fr
03 23 96 99 84

Opération compost !

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage domestique (celui que l'on fait chez soi) consiste à mettre en tas les déchets de la cuisine et du jardin afin qu'ils se décomposent. Sous l'action de micro-organismes et d'animaux du sol, les déchets organiques se transforment en une sorte d'humus, le compost.

4 bonnes raisons de composter :

- 1 Pour améliorer la fertilité de votre jardin
- 2 Pour réduire le volume de vos déchets de plus de 30%
- 3 Pour économiser de l'eau et de l'engrais
- 4 Pour faire un geste pour l'environnement

Comment se procurer un composteur ?

Dans le cadre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » la Communauté de Communes Retz-en-Valois a souhaité donner un coup de pouce à cette pratique. Elle lance donc une campagne de distribution pour la fin de l'année. Grâce à sa participation financière, des composteurs de 570 litres en bois seront ainsi proposés aux habitants de la CCRV au prix de 30€ (au

lieu de 67€ TTC). Livrés en décembre, vous pouvez d'ores et déjà le pré-réserver par téléphone ou par mail en précisant vos nom, prénom, adresse postale et téléphone. Le paiement (par chèque ou espèces) se fera uniquement auprès des Services Techniques de la CCRV à Villers-Cotterêts, aux horaires d'ouverture habituels. Un ticket de retrait et un guide sur le compostage vous seront remis. Votre composteur pourra ensuite être retiré dans la déchèterie de votre choix (Villers-Cotterêts ou Ambleny).



Vous disposez d'un espace pour mettre en place un composteur ? Alors n'hésitez plus et faites un geste pour la planète !

Caractéristiques techniques du composteur :

Volume : 570 L
H : 84 cm - **P :** 99 cm - **L :** 85 cm
Matière : Bois traité

Renseignements et réservation :

Services Techniques – Impasse du Chênois à Villers-Cotterêts
 03 23 96 99 84 ou mesdechets@retzenvalois.fr

Urbanisme : participez à la concertation !

Parmi les compétences de la Communauté de Communes, on compte l'aménagement de l'espace communautaire. Les règles d'urbanisme en font notamment partie comme la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'élaboration du premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). On vous explique de quoi il est question !

Qu'est-ce que le PLUi et le RLPi ?

Le **PLUi** précise l'ensemble des règles d'urbanisme et la politique de la collectivité en matière d'habitat, de transports et de déplacements. Document de référence destiné à évoluer, il permet d'avoir une vision à long terme pour l'ensemble du territoire.

Le **RLPi** quant à lui, est un document de réglementation de l'affichage publicitaire. Sa vocation n'est pas d'interdire la publicité mais de rendre cohérent et harmonieux cet affichage avec le territoire intercommunal et ses caractéristiques.

Du nouveau pour ces documents d'urbanisme

Par délibération en date du 11 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la CCRV a prescrit la **révision du PLUi** et

l'élaboration de son 1^{er} RLPi.

Pour assister la collectivité, deux bureaux d'études ont été sélectionnés et une concertation est organisée tout au long des deux procédures. À ce titre, un registre de doléances est ouvert à destination du public. Vous pouvez ainsi partager vos remarques : sur la version papier disponible au Pôle Aménagement du Territoire, 35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts ou via la version électronique : www.democratie-active.fr/concertation-plui-rlpi-retzenvalois/

Réunions d'information en 2021

La **révision du PLUi** doit permettre d'améliorer un certain nombre de points réglementaires. Elle permettra de prendre en compte et d'accompagner de nouveaux projets, notamment touristiques. Des réunions publiques auront lieu pour vous informer :

- Mardi 5 octobre à 19h à Villers-Cotterêts (salle Labouret)
- Mercredi 6 octobre à 19h à Vic-sur-Aisne (salle polyvalente)

Pour en savoir plus sur la **création du RLPi**, trois réunions publiques sont organisées :

À destination des afficheurs et associations :

- Jeudi 21 octobre à 14h à Villers-Cotterêts (salle Labouret)

À destination des commerçants :

- Lundi 8 novembre à 12h à Vic-sur-Aisne (salle polyvalente)
- Mardi 9 novembre à 14h à Villers-Cotterêts (salle Labouret)

Pour tout renseignement complémentaire :

Pôle Aménagement du Territoire
 35 rue du Général Leclerc
 à Villers-Cotterêts - 03 23 96 99 91

Alexandre, Gabrielle et Jean achètent local et en ligne, et vous ?

Créée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Aisne, la plateforme d'e-commerce **Aisne-shopping.com** offre une solution de vente en ligne pour plusieurs collectivités du Département¹. La CCRV, en partenariat avec les villes de La Ferté-Milon, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterêts, a choisi de s'y associer en créant le lien **retzenvalois-shopping.fr**. Accessible depuis le 15 avril dernier, elle rencontre son petit succès !

Pourquoi adhérer à la plateforme ?

retzenvalois-shopping.fr permet aux commerçants, artisans et producteurs locaux de vendre en ligne leurs produits et services et d'accroître leur visibilité auprès des habitants du territoire. Afin d'encourager leur adhésion, la CCRV s'est engagée à prendre à sa charge les coûts de la première année (adhésion et abonnement au service), soit environ 400€ pour chaque inscrit. De plus, afin d'assurer la bonne visibilité des commerçants, la CCRV met à leur disposition un kit de communication clé en main.



Pourquoi acheter sur la plateforme ?

retzenvalois-shopping.fr permet à son utilisateur de réaliser ses courses en ligne chez ses commerçants de proximité en quelques clics, depuis chez lui !

- 1 Je me **connecte à retzenvalois-shopping.fr**
- 2 Je **choisis mes produits** (par catégorie, marque ou par commerçant).
- 3 Je les **ajoute dans mon panier** dans la quantité souhaitée
- 4 Je **procède au règlement sur la plateforme** : mon commerçant reçoit ma demande et me la prépare. Je reçois une confirmation par email.
- 5 En fonction de mes disponibilités et de ce que propose le commerçant, **je récupère ma commande directement en boutique ou je me fais livrer.**

Chiffres de fréquentation

Depuis son lancement, retzenvalois-shopping.fr rencontre un franc succès puisque que l'on comptabilise plus de **10 000 pages consultées** avec une moyenne de **2 000 visiteurs par mois**.

Témoignages

“

retzenvalois-shopping.fr me permet d'être présente sur le web alors que je n'aurais jamais pu faire un site pour ma boutique. L'enregistrement des produits se fait simplement et rapidement.

Durant le 3^e confinement et en tant que commerce non essentiel, je travaillais en "drive" et je pouvais indiquer aux clients de regarder, sur la plateforme, les produits disponibles en magasin pour trouver la bonne idée cadeau. C'est mon catalogue en ligne !

Grâce à elle, je suis plus rapide que mes concurrents car le client peut venir récupérer sa commande seulement 20 minutes après l'achat ou bien être livré chez lui le soir même.

Pour Noël, les clients pourront réserver directement en ligne leur produit 7j/7 et 24h/24 et venir les récupérer emballés et étiquetés.

Claire-Emmanuelle SIMON, gérante de JOUETS SAJOU à Villers-Cotterêts

“

J'ai créé mon atelier Sofil'Art, les Arts du Fil, fin 2020 afin de vendre mes réalisations conçues avec la marque de laines et cotons SCHEEPJES (pas toujours facile à prononcer !). Grâce à retzenvalois-shopping.fr mis en place par la CCRV, les crocheteuses peuvent enfin se fournir en laines Stone Washed et en cotons Catona, deux produits particulièrement prisés par les passionnées. Je tenais à féliciter la collectivité de cette initiative ainsi que les équipes de la CCI, qui ont fait preuve de beaucoup de professionnalisme et d'une très grande disponibilité tout en respectant mes besoins.

L'outil est performant et facile d'utilisation même pour les débutants. Je recommande sans hésiter !

Sophie AUGER, gérante de SOFIL'ART à Soucy

Deuxième édition de la Foire-Expo Retz-en-Valois : rendez-vous le 2 octobre !

Foire-Expo Retz-en-Valois : c'est quoi ?

Organisé par la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), c'est un **événement gratuit et familial qui rassemble une centaine d'entreprises locales**. Devant le succès de la première édition en 2018 (3 000 visiteurs) et l'enthousiasme des participants, la collectivité a décidé d'en faire un véritable rendez-vous en organisant cette manifestation tous les 2 ans. La situation sanitaire ayant bousculé le calendrier initialement prévu, la seconde édition est donc programmée pour le samedi 2 octobre prochain.

Avec qui et pour qui ?

La CCRV propose à chaque entreprise du territoire, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité, d'y participer gratuitement. Un stand est mis à disposition et de nombreuses animations sont organisées durant la journée.

Dans quel objectif ?

L'objectif principal est de faire connaître aux habitants et aux entreprises, les différentes richesses de Retz-en-Valois. Son but est aussi de donner de la visibilité et du dynamisme au territoire pour inciter de nouvelles implantations de sociétés.

De plus, face à la crise sanitaire, économique et sociale actuelle, il est fondamental de consolider les liens entre les entreprises locales, de relancer leur activité et de favoriser l'accès à l'emploi de proximité et à la formation.

Demandez le programme !

Afin que cet événement soit un véritable temps de partage et d'amusement en famille, la collectivité a souhaité proposer de multiples animations pour petits et grands.

Tout au long de la journée : rallye photo, laser game, démonstrations artisanales, jeux géants, expositions (peintures, véhicules de collections, machines agricoles), airsoft... il y en a pour tous les goûts et tous les âges ! Les visiteurs pourront également se restaurer sur place et profiter des diverses tombolas et quiz où de nombreux lots seront à gagner.



La Foire-Expo Retz-en-Valois 2021 : les infos



Quand ?

Samedi 2 octobre 2021



À quelle heure ?

De 9h30 à 18h30



Où ?

Dans le parc du château de Villers-Cotterêts



Les professionnels ont hâte de partager ce moment avec vous, et vous permettront de remporter les cadeaux mis en jeu, alors venez tenter votre chance, nous vous attendons avec impatience !

Renseignements :

programme complet sur le site
www.cc-retz-en-valois.fr



#Tous
AntiCovid



ACCÈS SUR PRÉSENTATION
D'UN PASS SANITAIRE

À noter : la manifestation se tiendra dans le cadre réglementaire et sanitaire en vigueur et tout sera prévu pour accueillir le public dans les meilleures conditions. L'accès au site se fera donc sur présentation d'un pass sanitaire avec port du masque obligatoire.

Hêtre Enjoué : création et fabrication de jouets en bois

Aujourd'hui, c'est avec Carina Pereira de l'entreprise Hêtre Enjoué à Ressons-le-Long que nous vous donnons rendez-vous. Partons à la découverte de son univers féérique et coloré pour le plus grand bonheur des enfants.

1 PRÉSENTEZ-NOUS HÊTRE ENJOUÉ

Animatrice pour enfant, je pensais à une reconversion professionnelle. Passionnée par la forêt, la nature, le bois ainsi que par les activités manuelles, je souhaitais trouver un univers où je pouvais allier mes centres d'intérêt.

J'ai donc créé Hêtre Enjoué, une entreprise spécialisée dans la création et la fabrication de jouets en bois, il y a 7 ans. Il m'aura fallu toutefois un peu plus d'un an pour être totalement opérationnelle pour trouver les bons produits, faire les tests en laboratoire afin de respecter les normes... Aujourd'hui, mes créations répondent aux normes EN71.1.2.3.

2 QUE SIGNIFIE LE NOM DE VOTRE ENTREPRISE ?

Comme son nom l'indique c'est en bois de hêtre que sont fabriquées toutes mes réalisations. Cet arbre est très présent dans notre région. Il est en plus l'essence de bois la mieux adaptée à la fabrication de jeux à destination d'un jeune public. Il est dur et non toxique.

Mon bois de hêtre est local voire même très local puisque je me fournis à la scierie d'Haramont mais aussi, depuis quelques mois, non loin de Château-Thierry.

Et comme vous l'aurez compris, j'ai utilisé un jeu de mots avec « hêtre en jouet » et « enjoué » !

3 POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LES OBJETS QUE VOUS CRÉEZ ?

J'imagine, dessine, découpe, ponce, peins et vernis mes créations dans mon atelier à Ressons-le-Long. En plus des jeux classiques (domino, dames, échecs, tangram...), je revisite les jeux tels que celui de l'oie ou des petits chevaux de façon originale. J'invente aussi des jeux ludiques pour, par exemple, apprendre les couleurs ou à compter...

Une gamme adulte est aussi disponible avec en produits phares la fleur de vie, les planches à découper ou encore des porte-clés.

Je suis également sollicitée pour répondre à des demandes particulières, je travaille donc sur commande.

4 POURQUOI VOUS ÊTES-VOUS BASÉE À RESSONS-LE-LONG ?

Ressons-le-Long est un village bien situé entre Soissons et Compiègne et très dynamique. La mairie est proche des acteurs économiques locaux et c'est ainsi qu'à chaque naissance dans le village, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) fait appel à mes services pour offrir le prénom en bois aux nouveaux venus.

5 COMMENT PRENDRE CONNAISSANCE DE VOTRE CATALOGUE ET PASSER COMMANDE ?

On peut suivre mon actualité sur ma page facebook et commander directement sur la plateforme e-commerce mise en place par la Communauté de Communes : retzenvalois-shopping.fr

J'accueille également les clients, sur rendez-vous, au sein de mon showroom à Ressons-le-Long pour voir mes produits en stock.



||| **Hêtre Enjoué**
||| 27 rue de la Vallée
||| 02290 Ressons-le-Long

||| **Carina Pereira**
||| Gérante
||| 06 12 53 81 59
||| hetre.enjoue@gmail.com
||| [@hetreenjoue](https://www.facebook.com/hetreenjoue)
||| retzenvalois-shopping.fr

Une initiative locale : des vignes sur le territoire Soissonnais-Valois

Dix agriculteurs du Soissonnais et du Valois se sont lancés dans un projet de renaissance des vignobles sur notre territoire. Un pari fou mais qui se concrétise depuis 2020. Rencontre avec 3 d'entre-eux basés sur Retz-en-Valois : Benoît Davin de Mortefontaine, Henri Cassemiche d'Oigny-en-Valois et Valentin Ferté de Corcy.

1 COMMENT VOUS EST VENUE L'IDÉE DE PLANTER DES VIGNES ?

L'idée a émergé de plusieurs constats : des vignes étaient historiquement implantées sur notre territoire, la Chambre d'agriculture nous a avertis d'une modification de la législation européenne nous permettant une telle culture et nous étions plusieurs agriculteurs à souhaiter nous diversifier au vu du changement climatique. On voulait aussi retrouver ce lien avec le consommateur. Et on s'est lancé ! Il faut aussi souligner que tout cela n'aurait pu se réaliser si chaque agriculteur avait agi seul dans son coin. C'est aussi un bel élan de solidarité et d'entraide entre nous !

2 CONCRÈTEMENT COMMENT ÇA SE PASSE ?

On a commencé par effectuer une formation avec le SYVIF (Syndicat des Vignerons d'Ile-de-France) pour le cycle de la vigne, la Chambre d'Agriculture (pour la taille) et une œnologue (pour la vinification). On ne s'improvise pas vigneron du jour au lendemain !

En avril 2020, on a commencé à planter nos premières vignes et cette année on a réitéré l'exercice avec une moyenne de 4 500 pieds par hectare. L'objectif est d'arriver à cultiver 5 hectares sur nos 3 fermes pour obtenir au total environ 30 000 bouteilles par an.

C'est un travail long qui nécessite une grande patience et une bonne condition physique. La plantation des vignes demande beaucoup de minutie car on réalise une grande partie du travail manuellement. On effectue d'abord un trou à l'aide d'un tracteur et d'une tarière pour y déposer les plants à la main et on rebouche, toujours à la main, pour terminer par l'arrosage.

3 QUEL TYPE DE VIN AVEZ-VOUS CHOISI DE PRODUIRE ?

Nous avons sélectionné 2 cépages destinés à faire du vin blanc, le *Muscaris* et le *Souvignié gris* et un pour le futur rosé, le *Cabernet Cortis*. On a fait ce choix en se basant à la fois sur les tendances des demandes des consommateurs qui sont plus attirés par ces 2 types de vins mais aussi sur la technicité de fabrication. Il est plus facile de faire du rosé et du blanc que de faire du rouge.

L'autre avantage de ces cépages est qu'ils sont plus résistants aux maladies de la vigne : l'Oïdium et le Mildiou. Souhaitant favoriser une agriculture biologique, ce critère était très important.

Côté organisation, l'entretien des vignes n'interfère pas avec celui des autres cultures : céréales, betteraves, etc.

4 QUAND ET PAR QUEL BIAIS POURRONS-NOUS DÉGUSTER VOTRE VIN ?

Patience ! La première récolte s'effectuera dans seulement 3 ans et il faudra attendre une année de plus pour déguster les premières bouteilles. Pour la distribution, on privilégiera la vente en ferme et les magasins locaux.

5 QUELLE EST LA PROCHAINE ÉTAPE ?

Nous finalisons le choix des noms de Domaine. On s'est arrêté sur *Clos du lavoir* pour Oigny-en-Valois, *les Vignobles Saint-Paul* pour Corcy et nous cherchons encore pour Mortefontaine. Si vous avez des idées !

On essaye aussi de se donner de la visibilité lors des Journées européennes du patrimoine. L'année dernière, Henri a fait la visite de son vignoble aux habitants de son village. Il essaiera de réitérer pour cette année. Benoît a profité des Journées Nationales de l'Agriculture en juin pour ouvrir son domaine.



Plantation manuelle par Isabelle DAVIN



De gauche à droite : Alexander Claeys, Henri Cassemiche et Benoît Davin.

La Route Européenne d'Artagnan certifiée Itinéraire Culturel Européen !

Le 19 mai dernier, à l'unanimité, la Route Européenne d'Artagnan (REA) s'est vue attribuer la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » par ses 25 membres. On vous en dit plus !



The European Route
d'Artagnan
La Route Européenne
d'Artagnan

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe



Qu'est-ce-qu'un itinéraire Culturel Européen ?

Le programme des Itinéraires culturels a été lancé par le Conseil de l'Europe en 1987 avec la certification des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle. On en compte une trentaine aujourd'hui. Ces itinéraires sont une invitation à voyager et à découvrir le patrimoine riche et diversifié de l'Europe, en promouvant le rapprochement de personnes sur des lieux d'histoire et de patrimoine. Ils portent les valeurs du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, diversité culturelle, dialogue interculturel et échanges mutuels transfrontaliers. La certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » est une garantie d'excellence. Elle a été défendue devant le Conseil de l'Europe par Alain Liberos, président et fondateur de l'Association Européenne de la Route d'Artagnan et par Alexandre de Monstesquiou, président de la CCRV.

Une nouvelle étape pour la Route Européenne d'Artagnan

Première route équestre européenne, la REA est née en 2014 de la volonté de proposer un itinéraire équestre à dimension transnationale. Elle relie Lupiac en Gascogne, lieu de naissance de d'Artagnan, à Maastricht (Pays-Bas), où il a trouvé la mort. Une partie de cette route traverse la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) qui a souhaité son passage sur les terres d'Alexandre Dumas qui dédia une magnifique trilogie aux Mousquetaires. Le tronçon Retz-en-Valois a été inauguré le 22 juin 2019, dans le Parc du Château à Villers-Cotterêts. Au total seize communes de la CCRV se situent sur le tracé, ce qui représente une véritable chance pour dynamiser l'économie touristique locale via les hébergements, les structures équestres, les commerces, les musées, et autres prestataires. L'estimation du chiffre d'affaires généré sur les territoires est de l'ordre de 70€ par jour pour les cavaliers et cyclistes, et environ 35€ par jour pour les marcheurs. Comparable à celui des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, le potentiel de randonneurs sur la Route est de l'ordre de 350 000 usagers par an.

L'escrime fait mouche !

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a investi dans des équipements pour pratiquer l'escrime afin de les mettre à disposition des écoles et structures d'accueil enfance jeunesse de son territoire. Le matériel est composé de 25 kits « Premières touches » validés par la Fédération Française d'Escrime (FFE). Les demandes de réservation se font auprès du Service Enfance Jeunesse de la CCRV, qui peut également accompagner les structures dans la mise en place de certains ateliers. Par la suite, les séances d'apprentissage pourront faire l'objet de démonstrations lors de manifestations culturelles ou sportives (Route d'Artagnan, fêtes des écoles, forum de l'enfance...).

Retour d'expérience avec François Messina, directeur de l'Ecole Léo Lagrange à Villers-Cotterêts

1 DANS QUEL CADRE AVOIR PROPOSÉ CETTE ACTIVITÉ À VOS ÉLÈVES ?

La pratique de l'escrime, initiée depuis l'an dernier, s'inscrit dans le projet « Ecole Européenne des Mousquetaires »¹. Nous avons contacté la FFE qui est venue nous former à l'école sans frais de location de matériel puisqu'il a été prêté par la CCRV.

2 QU'EST-CE QUE CETTE EXPÉRIENCE LEUR A APPORTÉ ?

Les élèves ont été initiés à l'escrime

sportive². Ce sport d'opposition impose le respect de règles strictes et une rigueur dans les déplacements ce qui développe assez rapidement la précision du geste, l'observation et l'analyse des situations, le fair-play. Plutôt que la force physique, la pratique de ce sport requiert rapidité, intelligence, audace... Les assauts sont courts mais intenses.

3 QUELS CONSEILS DONNERIEZ- VOUS AUX ÉCOLES QUI HÉSITENT À SE LANCER ?

Pour commencer il est nécessaire de se former une journée, à l'aide d'un maître d'armes. Un stage peut être organisé localement s'il y a assez de volontaires. Des guides pédagogiques sont également disponibles sur le site de la FFE.



Renseignements

Service Enfance Jeunesse
03 23 55 98 97
p.aerts@retzenvalois.fr

¹ détaillé sur le site www.route-dartagnan.fr

² Il est également possible de faire de l'escrime artistique.

Henri III, un roi ambigu

par Pascale Plazanet

Nous achevons notre présentation des Valois-Angoulême par un portrait d'Henri III, un roi dont les mœurs ont défrayé la chronique et qui fut assassiné à 38 ans.

Né le 19 septembre 1551 à Fontainebleau, Henri III est le quatrième fils du roi Henri II et de Catherine de Médicis. Avant de succéder à son frère Charles IX, en 1574, celui qui n'était encore qu'Henri d'Anjou fut roi de Pologne et grand-duc de Lituanie (jusqu'en 1575). Henri III est partisan d'une politique de rigueur contre les protestants, dont il soutient le massacre lors de la Saint-Barthélemy, en 1572. À son avènement, la guerre civile fait rage entre les catholiques commandés par le duc Henri de Guise et les protestants dirigés par Henri 1^{er} de Bourbon et le prince de Condé. Pendant tout son règne, Henri III doit ménager les deux camps. Cette période trouble, faite d'accords, de guerres et de trahisons, conduit à l'assassinat, sur l'ordre d'Henri III, du duc de Guise et de son frère en 1588. De nombreuses provinces se rebellent alors contre le roi. Puis, le 1^{er} août 1589, le roi Henri III lui-même est assassiné à Saint-Cloud par Jacques Clément, un moine catholique fanatique. C'est son cousin et beau-frère (le mari de sa sœur, la reine Margot), chef protestant, qui lui succède sous le nom d'Henri IV.

Un roi efféminé ?

Les tenues sophistiquées du roi ainsi que son goût pour les bijoux voyants tels que les perles en guise de boucles d'oreille... firent couler beaucoup d'encre ; ainsi que ses « mignons », de beaux jeunes hommes qui constituaient le premier cercle de sa cour. Cependant, Henri III fit un mariage d'amour, fait suffisamment rare pour être souligné : alors que sa mère voulait qu'il épouse une princesse étrangère, il choisit une jeune fille de moins riche extraction, Louise de Lorraine-Vaudémont. Elle était grande, blonde et jolie. Leurs noces furent célébrées à la cathédrale de Reims, le 15 février 1575. Malheureusement, ils n'eurent pas d'enfant, malgré plusieurs pèlerinages pour conjurer cette stérilité qu'on attribuait alors à un mauvais sort. Le roi eut aussi plusieurs maîtresses, mais aucune favorite en titre, pour ne pas peiner son épouse.



Henri III par Jean Decourt (actif de 1555 à 1585), d'après Rubio Luigi (1790-1882)
Localisation : France, Paris, musée de l'Armée
Photo : © Paris - Musée de l'Armée, Dist. RMN-Grand Palais / Émilie Cambier



Le saviez-vous ?

L'emblème d'Henri III est constitué de trois couronnes : la première pour la France, la seconde pour la Pologne. Et la troisième ? La réponse est dans sa devise : « Manet ultima caelo » qui signifie : « La dernière (couronne) se trouve au ciel ».

Le premier succès d'Alexandre Dumas

Drame historique, « *Henri III et sa cour* » est le premier drame historique d'Alexandre Dumas, écrit en 1828, alors que le jeune coterzien, qui vit à Paris depuis 1824, est quasiment inconnu et n'a que 26 ans. Ce roman, qui se déroule en 1578, met en scène la rivalité entre Henri III et l'ambitieux duc de Guise que Catherine de Médicis tente d'écartier du pouvoir. Une intrigue sentimentale lie aussi la belle duchesse de Guise au duc de Saint-Mégrin, mignon flamboyant du roi. Démasqué, celui-ci est assassiné. La pièce rencontre un énorme succès et propulse Dumas parmi les figures de proue du mouvement romantique, aux côtés de Victor Hugo.

D'autres romans de Dumas mettent en lumière cette période historique complexe et font intervenir Catherine de Médicis et ses fils : la trilogie des Valois (1847-1848) comprend « *La Reine Margot* », « *La Dame de Monsoreau* » et « *Les Quarante-Cinq* ». Dans ce dernier roman, Henri III est un monarque âgé, désabusé et clairvoyant sur ceux qui l'entourent.

La Fontaine : 400 ans et toujours actuel

par Pascale Plazanet

On fête cette année la naissance, en 1621, de Jean de La Fontaine à Château-Thierry : qui était cet auteur dont les fables sont encore apprises à l'école ?

2021 est l'année La Fontaine : de nombreux événements sont organisés dans 35 départements français et dans 8 pays et on a même créé pour l'occasion le label « 400^{ème} anniversaire de la naissance de Jean de la Fontaine ». Né le 8 juillet 1621 à Château-Thierry, cet écrivain est surtout connu pour ses 243 fables mettant souvent en scène des animaux qui représentent les hommes et les femmes de son temps : non seulement les écoliers les apprennent par cœur mais généralement ils s'en souviennent encore à l'âge adulte ! Sa vision lucide, souvent ironique, des défauts les plus fréquents... font de La Fontaine l'un des plus grands moralistes de tous les temps. On lui doit aussi des contes – dont certains sont assez osés – des poèmes, des pièces de théâtre et même des livrets d'opéra... Mais ce sont incontestablement les fables qui l'ont rendu célèbre : c'était pourtant un genre assez banal datant de l'antiquité et il en a fait l'un des chefs-d'œuvre de la littérature française.

Un enfant de Château-Thierry

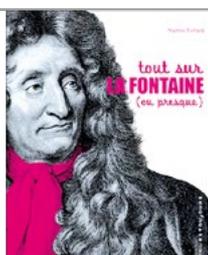
Issu d'une famille aisée, le jeune garçon passe ses premières années dans l'hôtel particulier qui deviendra un musée en 1876. Son père est maître des eaux et forêts et capitaine des chasses du duché de Château-Thierry : il parcourt avec lui bois et campagnes auxquels il restera toujours attaché. Cependant le jeune homme est vite attiré par l'éclat de la capitale et de la cour. Il se fait rapidement connaître par ses poèmes mais à l'époque, les auteurs ne percevaient rien sur la vente de leurs ouvrages. Sans ressources, il cherche des protecteurs : il entre au service de Fouquet, le surintendant (ministre) des finances de Louis XIV qui malheureusement est emprisonné sur ordre du roi Soleil après avoir organisé une fête fastueuse dans son château de Vaux-le-Vicomte. Fidèle, La Fontaine tentera sans succès de plaider la cause de son mécène auprès du monarque. Plus tard, ce sera Marguerite de La Sablière, belle érudite, qui le prendra sous son aile. Entre temps, criblé de dettes, il a dilapidé la fortune paternelle et vendu la maison de famille de Château-Thierry. Il entre à l'Académie française en 1684 : il a déjà 63 ans. Atteint de tuberculose, il meurt à Paris en 1695 et il est enterré au cimetière des Saints-Innocents. Ses restes seront transférés au Père-Lachaise en 1817, avec ceux de Molière.

Programme

https://400ans.museejeandelafontaine.fr/IMG/pdf/programme_400ans_web_compressed.pdf

À lire

« Tout sur La Fontaine ou presque » de Martine Pichard (enseignante à Château-Thierry) Éditions Cours toujours



Portrait de Jean de La Fontaine, Anonyme français
Localisation : France, Paris, musée du Louvre, D.A.G.
Photo : © RMN-Grand Palais (musée du Louvre) / Michèle Bellot

Un écrivain paresseux

La Fontaine avait composé lui-même son épitaphe*, dans laquelle il décrit son tempérament désinvolte et paresseux :

« Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant son fonds* après son revenu ;
Croyant le bien chose peu nécessaire.
Quant à son temps, bien sut le dispenser* :
Deux parts en fit, dont il soulait* passer
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire. »

* **Épitaphe** : inscription funéraire généralement placée sur une pierre tombale

* **Dispenser** : utiliser

* **Fonds** : biens constituant un capital

* **Soulaie** : avait l'habitude de

Quelques vers de Jean de La Fontaine devenus des proverbes

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Le Loup et l'Agneau

On a souvent besoin d'un plus petit que soi.

Le Lion et le Rat

Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

Le Petit Poisson et le Pêcheur

Rien ne sert de courir ;

Il faut partir à point.

Le Lièvre et la Tortue

Aide-toi, le Ciel t'aidera.

Le Chartier embourbé

Tel est pris qui croyait prendre.

Le Rat et l'Huître

Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. **Le Lion et le Rat**

Tourisme : instauration d'une taxe de séjour dès 2022

En 2019, le Conseil départemental de l'Aisne a attiré l'attention des collectivités sur l'instauration d'une taxe de séjour sur l'ensemble du département. Ainsi, dans le but d'établir une harmonie locale en la matière et de favoriser le développement du tourisme, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois a voté l'instauration de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2022.

Elle est acquittée par la clientèle séjournant dans des hébergements marchands et reversée par l'hébergeur à l'intercommunalité. Les tarifs sont fixés par le Conseil communautaire, en référence à un barème national, en fonction de la catégorie de l'établissement. La taxe est recouvrée « au réel », c'est-à-dire qu'elle est établie sur le nombre réel de personnes hébergées. Le département va instituer une taxe additionnelle de 10 % à celle perçue par la Communauté de communes. Aujourd'hui en France, 3 164 communes ou communautés de communes ont instauré une telle taxe.

Tarifs de la taxe de séjour au réel applicables au 01/01/2022

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS	TARIFS APPLICABLES
Palaces	4,10
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,5
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,60
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,60
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	4%*

Les recettes collectées seront, conformément à la loi, affectées en totalité à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire et de ses communes comme la promotion de la destination ou le développement de l'accueil. L'objectif est d'accompagner la dynamique que va créer la Cité internationale de la langue française, en mars 2022.

* 4 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

Hébergeurs, vous avez des questions ?

Sollicitez l'office de tourisme - 6 place Aristide Briand à Villers-Cotterêts
 Votre contact privilégié : Bénédicte Chopin - 03 23 96 61 29

Du nouveau du côté des sorties de l'office de tourisme !

Avec la rentrée l'occasion est toute trouvée pour sortir son agenda et faire son choix parmi les prochaines sorties de l'office de tourisme.

Vous n'avez encore jamais entendu le son majestueux du **brame** ? Tentez votre chance, car il reste peut-être encore des places sur une des dates programmées en septembre ! Octobre sera manuel, avec deux ateliers vous permettant de repartir avec votre création : **initiation à la vannerie** et **fabrication d'hôtel à insectes**.

Cette année l'office est également très heureux de vous proposer une toute nouvelle sortie, en partenariat avec un producteur local. Le 6 novembre, lors d'une **visite de la champignonnière de Noue**, vous pourrez découvrir l'histoire des carrières et tout savoir sur la culture des champignons.

Enfin, pour terminer l'année, partez avec Lucile à la recherche d'**empreintes** laissées par les animaux et participez à un atelier de **confection de boules de graisse pour les oiseaux**.

Vous avez le choix, alors n'attendez plus et réservez d'ores et déjà vos sorties !



Office de tourisme Retz-en-Valois

6, place Aristide Briand à Villers-Cotterêts
 03 23 96 55 10

www.tourisme-villers-cotterets.fr

Découvrez les trésors de nos communes

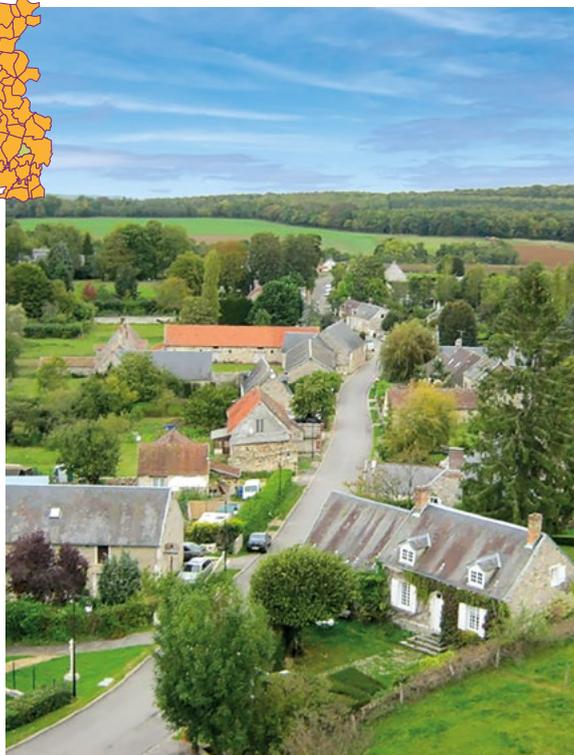
Ancienville

Aucun document connu ne mentionne l'époque de la fondation du village d'Ancienville, dont le nom souligne toutefois l'antiquité du site (Antiqua Villa). À Ancienville, les constructions se succèdent tout au long de sa rue principale, au pied de son église, le long d'un versant verdoyant : c'est ce que l'on nomme un village-rue. Située en bordure de la forêt de Retz, la commune présente une architecture oscillant entre le Soissonnais et l'Orxois, avec des bâtiments en pierre calcaire et des couvertures en ardoise.

Partiellement détruit lors de la bataille de l'Ourcq en juillet 1918, Ancienville ne compte plus aujourd'hui qu'une demi-douzaine de maisons d'avant 1914. Le courage des habitants sous les obus et pendant l'occupation allemande a valu à la localité d'être citée à l'ordre de l'armée et de recevoir la Croix de guerre par décret du 26 octobre 1920. L'église Saint-Médard, reconstruite en 1921, présente plusieurs particularités : une source d'eau coule sous l'autel et le monument aux morts se trouve à l'intérieur. D'autres monuments sont à découvrir, comme la Croix de pierre datant du XVI^e siècle et restaurée en 1989 ou encore le Calvaire. Érigé en 1790, lors de la fête de la Fédération, il était la réponse à la plantation des arbres de la liberté : Ancienville avait choisi de rester royaliste.

Maire : Alain DESBOVES - Nombre d'habitants : 73

Sources : © Région Hauts-de-France - Inventaire général ; © Département de l'Aisne ; © AGIR-Pic - Riboulleau Christiane



Dommiers

Dès l'âge de bronze, on trouve des traces de vie sur le territoire de la commune de Dommiers. Elle se nomme DOMARIUM en 1179, provenant probablement d'un nom de personne (DOMARIUS). Elle est devenue au XIII^e siècle Doumiers puis Dumiers. Son église art nouveau a été reconstruite après la Première Guerre mondiale. Elle renferme de belles boiseries du XVIII^e siècle provenant de l'abbaye Saint-Jean des Vignes de Soissons, représentant d'étranges personnages, des inscriptions énigmatiques et des instruments de musique oubliés : la serpentine et la buxine, sorte de trompette. La ferme de « la Glaue » a conservé son corps de logis, son porche d'entrée voûté avec la porte piétonne, la tonnelle de son escalier de pierre hors d'œuvre et son colombier octogonal. Reconstruite au XVI^e siècle, elle a abrité Angélique d'Estrées, sœur aînée de Gabrielle d'Estrées, abbesse chassée de Maubuisson en raison de sa conduite scandaleuse.

Le village, fortement marqué par les conflits de 14-18, fut au cœur des dernières batailles de l'Aisne. Lors de l'offensive de juin 1918, les premiers chars stoppèrent l'avancée ennemie. Le 18 juillet, 350 chars soutenus par la 2^e Division Américaine percèrent le front entre Cutry, Saint-Pierre-Aigle et Dommiers. Cet assaut marqua le début de la retraite de l'armée allemande.

La commune possède encore de nombreux monuments en référence à cette époque comme son Monument aux Morts, son Calvaire Commémoratif de la 1^{ère} Division Américaine, 4 plaques et une stèle commémorative. Deux d'entre-elles rendent hommage aux soldats Jean-Baptiste Blanckaert, et Charles Pierre Caillé qui perdirent la vie en sauvant Dommiers.

Construite à flanc de coteau, la commune possède de pittoresques sentes aux murs de pierres sèches menant du plateau à la vallée, où coulent encore plusieurs sources alimentant le ru noir, affluent du ru de Retz.

Maire : Jean-Pascal BERSON - Nombre d'habitants : 290



L'agenda des communes

Le maintien des événements suivants est soumis à l'évolution de la crise sanitaire et leur accès aux règles sanitaires en vigueur. Nous vous conseillons de vous rapprocher des organisateurs avant de vous déplacer. Merci de votre compréhension.

18 ET 19 SEPTEMBRE

Journées européennes du patrimoine

Retrouvez le programme local Retz-en-Valois sur simple demande auprès de l'office de tourisme intercommunal au 6 place Aristide Briand ou directement en ligne sur : www.cc-retz-en-valois.fr



JUSQU'EN OCTOBRE

« Des guerres à la paix »

Exposition au château et donjon du 12^{ème} s. de Vic-sur-Aisne. Des artistes « Art brut » s'expriment :

Côté cour, Cro-Magnon et son ballet d'ancêtres fétiches,

faux bouteur des guerres naissantes. Les doctrines claniques poussent à l'animosité ! Votre vision de l'homme idéal va déchanter !

Au centre de la scène, l'attaque du donjon au Moyen-âge, dans toutes ses règles : le bélier, la catapulte, l'oxybèle, le trébuchet, les tours d'assaut, tout en ordre de marche ! Une rude concurrence pour les trois ou quatre châteaux de France qui vont nous jalouser...

Côté jardin, tout ce qui vous a été caché à propos de la Grande Guerre. La vieille querelleuse est enchaînée et nous avons embastillé Anastasie. Mais si vous persistez, des canons à poudre noire vous attendent, aussi devant ces bouches à feu ne vous frottez pas trop !

Une minute de silence devant notre utopique nécropole survolée par une colombe... des soldats réunis dans la fraternité !

Renseignements : Alain Muriot, Président d'Abracad'Art 06 81 80 90 80 / a.muriot@sfr.fr

TOUS LES JEUDIS ET 1^{ER} SAMEDI DU MOIS

Randonnée de l'association Rand'O1

- **La Ferté-Milon**,

parking de la roue à aubes - 14h

Renseignements et réservation :

06 35 93 14 57 ou 06 80 71 38 75 / rand'o@mailfence.com

11 ET 12 SEPTEMBRE

Les Médiévales de Fontenoy

- **Fontenoy**, stade de foot - 10h-22h

Entrée : 2€/adulte - gratuit pour les enfants

Renseignements :

06 18 28 04 33 / medievalesfontenoy@hotmail.com

SAMEDI 25 SEPTEMBRE

Concert aux chandelles : variétés françaises et internationales en acoustique

- **Cœuvres-et-Valsery**, église - 20h30

Entrée : 12€

Sur réservation :

06 67 64 95 46 / aflp-coeuvres@laposte.net

SAMEDI 25 SEPTEMBRE / DIMANCHE 17 OCTOBRE

DIMANCHE 14 NOVEMBRE / DIMANCHE 19 DÉCEMBRE

Sorties de l'association A.FO.RETZ

- **Villers-Cotterêts**

Retrouvez le programme complet sur www.amis-forêt-retz.fr

Renseignements et réservation :

06 15 75 97 93 ou 06 31 13 97 64

SAMEDI 25 SEPTEMBRE / SAMEDI 23 OCTOBRE

SAMEDI 27 NOVEMBRE / SAMEDI 18 DÉCEMBRE

Randonnées guidées en forêt de Retz par l'association Loisirs, Culture et Gastronomie

- **Villers-Cotterêts**, marché couvert - 14h30

Renseignements et réservation :

03 23 96 30 03 ou 06 83 02 19 80 / sivillers@orange.com

TOUS LES MARDIS

Randonnée de l'association les Rand'O1

- **Villers-Cotterêts**, parking du Grand Bosquet - 8h

Renseignements et réservation :

06 35 93 14 57 ou 06 80 71 38 75 / rand'o@mailfence.com

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE

Brocante

- **Saint-Pierre-Aigle**, Place de l'église - 2€/ml

Sur réservation pour les exposants : 03 23 55 85 21

DIMANCHE 26 SEPTEMBRE**Randonnée à Retheuil de l'APCV²**

- **Retheuil**, Place de la mairie - 9h

Renseignements et réservation :
06 08 21 25 23 ou 06 35 59 80 43 / apcvaine@gmail.com

SAMEDI 2 OCTOBRE**Concours de Pétanque**

- **Tartiers**,
inscription à 13h30 - début des jeux à 14h - 12 € par équipe

DIMANCHE 3 OCTOBRE**Brocante**

- **Fontenoy**, rue de la Tour - 7h-18h

Sur réservation pour les exposants :
06 18 28 04 33 / comitedesfetesfontenoy@hotmail.fr

SAMEDI 9 OCTOBRE / SAMEDI 13 NOVEMBRE**SAMEDI 11 DÉCEMBRE****Marchés Santé de l'association Loisirs, Culture et Gastronomie**

- **Villers-Cotterêts**, marché couvert - 14h30

Renseignements et réservation :
03 23 96 30 03 ou 06 83 02 19 80 / sivillers@orange.com

DIMANCHE 10 OCTOBRE**Brocante**

- **Montgobert**, Parc du château - 8h-18h
3€/ml pour les particuliers, 2€ pour les Montgobertois,
10€ pour les professionnels

Sur réservation pour les exposants :
07 49 22 60 42 / brocantomtngobert@gmail.com

23, 24 ET 25 OCTOBRE**Exposition "L'histoire d'un village"**

- **Taillefontaine**, maison communale - 10h-18h

DIMANCHE 14 NOVEMBRE**Bourse aux jouets & Puériculture**

- **Largny-sur-Automne**, école du village - 9h-16h - 2€ la liste

Sur réservation :
06 71 46 70 92 / comitedesfeteslargny@gmail.com

SAMEDI 20 NOVEMBRE**Belote**

- **Tartiers**,
ouverture des portes à 19h - début des jeux 20h

27 ET 28 NOVEMBRE / 4 ET 5 DÉCEMBRE / 11 ET 12 DÉCEMBRE**Marché de Noël**

- **Oigny-en-Valois**, salle du foyer rural - 14h-18h30

9 ET 10 DÉCEMBRE**Exposition de cartes anciennes et foire aux artisans/producteurs locaux**

- **Tartiers**, lieu à définir

SAMEDI 4 DÉCEMBRE**Marché de Noël en extérieur**

- **Cœuvres-et-Valsery**, Place Auguste Reberot - 17h-21h
2€/ml

Sur réservation :
06 67 64 95 46

SAMEDI 4 DÉCEMBRE**Loto**

- **Tartiers**,
ouverture des portes à 19h - début des jeux 20h

SAMEDI 4 OU 11 DÉCEMBRE**Randonnée guidée en Forêt de Retz par l'association Loisirs, Culture et Gastronomie spéciale Téléthron**

- **Villers-Cotterêts**, marché couvert - 14h30

Renseignements et réservation :
03 23 96 30 03 ou 06 83 02 19 80 / sivillers@orange.com

**SAMEDI 4 DÉCEMBRE / SAMEDI 18 DÉCEMBRE
DIMANCHE 19 DÉCEMBRE / LUNDI 20 DÉCEMBRE****Présentation de la Crèche**

- **Cœuvres-et-Valsery**, église - 18h-20h (samedi 4 décembre uniquement) - 15h à 17h (les autres jours)
Entrée libre

¹ Rand'O: association des randonneurs de l'Ourcq

² APCV: association promotion des chemins verts

2
OCTOBRE
2021

FOIRE-EXPO RETZ EN VALOIS

9H30 - 18H30
VILLERS-COTTERÊTS
Parc du Château

**VENEZ DÉCOUVRIR,
EN FAMILLE, LES ENTREPRISES
DE NOTRE TERRITOIRE !**



Animations
jeunesse



Marché
du terroir



Artisanat



Loisirs et
Tourisme



Agriculture



Services



Industrie



Habitat



Commerce

ENTRÉE GRATUITE - nombreux lots à gagner

Espace emplois et formations

Exposition de voitures anciennes par l'association Gar'age

Démonstrations et animations (laser game, airsoft, jeux géants...)

Dégustations et restauration sur place



ACCÈS SUR PRÉSENTATION
D'UN CERTIFICAT SANITAIRE ET
D'UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ



Renseignements sur : cc-retz-en-valois.fr

**RETZ
EN VALOIS**

Communauté de Communes